

Bettborn, le 24 août 2020

# AVIS

## *Autorisation cours d'eau*

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que par arrêté N° EAU/AUT/20/0378 du 6 août 2020 du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration communale Préizerdaul a obtenu l'autorisation pour la reconstruction d'une passerelle en bois enjambant le cours d'eau « Roudbaach » à Platen.

Conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, la présente est affichée pendant 40 jours à la maison communale où le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents.

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,